

COMMUNIQUE

Pour diffusion immédiate

97,7% DES MÉDECINS RÉSIDENTS VOTENT EN FAVEUR DE LA GRÈVE

Montréal, le lundi 5 février 2018 – « Au cours de la dernière semaine, nous avons reçu un mandat clair de la part des quatre associations de médecins résidents du Québec, a déclaré le Dr Christopher Lemieux, président de la Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ) qui regroupe ces quatre associations. Réunis en assemblée générale au sein de leurs associations respectives, nos membres nous ont indiqué sans équivoque qu'ils trouvent inacceptable le manque de respect du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à leur égard dans le cadre des négociations pour le renouvellement de leur contrat de travail ». Les quatre associations de médecins résidents du Québec ont adopté la semaine dernière, dans des proportions allant de 96% à 99%, une résolution visant à mettre en place des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève générale.

Un an et demi après le début de la négociation pour le renouvellement de l'entente collective des médecins résidents, laquelle est échue depuis le 31 mars 2015, et après 16 rencontres avec le MSSS, la FMRQ en est venue à la conclusion que le ministère semble incapable de conclure une entente collective empreinte de respect et de considération envers les médecins résidents. Alors que la FMRQ avait accepté, en septembre dernier, de bonne foi, un agenda de négociation plus intensif dans l'objectif de conclure une entente de principe avant la pause du temps des fêtes, et alors que la partie ministérielle avait annoncé qu'elle allait se doter de mandats en ce sens, la FMRQ a été estomaquée de constater, en décembre dernier, que le MSSS n'avait rien à offrir de plus que ce qui avait été rejeté par la FMRQ en novembre, avec des positions pratiquement inchangées par rapport aux offres gouvernementales de départ présentées 18 mois plus tôt, à l'automne 2016.

Le docteur Lemieux est clair : « Les façons de faire du MSSS représentent pour nous un manque clair de respect à l'endroit de nos membres. Maintenant, nous n'avons pas d'autre choix que de nous faire entendre et de faire pression sur le gouvernement avec les moyens à notre disposition, incluant une éventuelle grève générale, s'il le faut. Notre objectif n'est bien sûr pas de prendre la population en otage, soutient le président de la Fédération. Bien au contraire ! » Le président de la FMRQ dit souhaiter des conditions de travail permettant à ses membres de pouvoir continuer à donner de meilleurs services à la population. « Pour y arriver, nous espérons ne pas avoir besoin d'exercer des moyens de pression, poursuit-il, mais pour ça, le gouvernement devra démontrer qu'il est de bonne foi. Il devra envoyer à la table de négociation des gens sérieux, au fait de la réalité des médecins résidents, et qui disposent de véritables mandats de négocier et non pas des représentants du ministère qui viennent nous dire que nos résidents, qui dispensent des soins à la population en moyenne 72 h par semaine de jour, de soir, de nuit et de fin de semaine, en plus d'effectuer de la recherche et de l'enseignement, ne seraient que de simples « stagiaires ». C'est tout simplement méprisant », souligne le président de la FMRQ. Au cours des trois dernières semaines, nous avons suivi, par recensement électronique, plus de 1 500 médecins résidents du Québec, afin de confirmer leur nombre moyen d'heures travaillées par semaine. « Contrairement aux préjugés du Ministre Barrette, qui croit que la jeunesse québécoise travaille moins qu'avant, soutient le Dr Lemieux, on constate que le nombre d'heures hebdomadaire moyen reconnu par le ministère en 2010, soit 72 h, est encore une fois confirmé aujourd'hui sur le terrain et même souvent dépassé ».

Tout comme les autres professionnels et employés du réseau de la santé, dont les infirmières, les médecins résidents travaillent à un rythme effréné pour répondre aux besoins des patients. « Dans ces circonstances, de dire le Dr Lemieux, il est inacceptable que le ministère cherche à faire travailler encore davantage nos membres ». Il insiste par ailleurs sur les exigences exagérées du ministère en matière de disponibilité des médecins résidents. « Demander aux médecins résidents de faire encore plus de gardes, de travailler plus longtemps la nuit, de faire plus que 16 h par période de 24 h, c'est tout simplement inacceptable ». À cet égard, la FMRQ rappelle qu'elle avait dû faire appel aux tribunaux en 2009 afin d'obtenir une décision judiciaire invalidant l'ancienne règle permettant des horaires de travail et de garde de 24 h d'affilée, parce que contraire aux chartes des droits québécoise et canadienne. Cette démarche a mené à l'actuelle limite d'un maximum de 16 h de travail par période de 24 h, limite que le gouvernement cherche à remettre en question.

Les principales demandes des médecins résidents, outre une majoration de leur rémunération, concernent, entre autres, les congés pour études et les congés de maternité. En effet, bien que les médecins résidents aient complété leur formation doctorale en médecine, ils doivent, dans le cadre de leur cheminement postdoctoral, se préparer à leurs examens de certification et cela nécessite du temps pour étudier, au-delà de leurs 72 h de travail par semaine. La prestation des résidentes en congé de maternité fait aussi l'objet d'une revendication de la part de la FMRQ, puisque les résidentes enceintes se voient pénalisées lors du calcul des prestations de congé de maternité, parce qu'on ne reconnaît alors pas leur pleine rémunération, ce qui diminue leurs revenus durant ce congé.

Avec le nombre moyen d'heures effectuées par semaine par les médecins résidents, la question d'une juste et équitable rémunération se pose également. Alors que ceux-ci prennent en charge les patients, posent des diagnostics et procèdent au traitement, dans le cadre de leur prestation de travail, leur salaire de base avoisine le salaire minimum. « Au 1^{er} mai, le salaire minimum au Québec passera à 12 \$/l'heure et le salaire de base d'un médecin résident à sa première année est de 44 552 \$ par an. À raison de 72 h/semaine, cela fait 11,90 \$/l'heure, de dire le Dr Lemieux, ce qui ajoute aux propositions inacceptables du gouvernement. » En fait, les médecins résidents du Québec ont un salaire moyen de base de 14 \$/h (salaire moyen de base de 52 436 \$). La rémunération totale moyenne des médecins résidents est de 62 680 \$, alors que, par exemple, la rémunération annuelle moyenne d'une infirmière praticienne spécialisée comptant le même nombre d'années de service est de 79 818 \$, soit 27% de plus que celui des médecins résidents. Ceci dit, les IPS méritent amplement leur rémunération.

« Nos membres sont en colère, soutient le Dr Lemieux. On ne demande pas mieux que de reprendre la négociation avec le gouvernement, mais avec des gens sérieux qui ont de véritables mandats et qui agissent avec respect à la table de négociation. Il appartient maintenant au gouvernement de trouver une solution à l'impasse dans laquelle nous nous trouvons, conclut-il. La balle est maintenant dans le camp gouvernemental, afin de proposer des offres sérieuses de nature à reconnaître le rôle et l'importante contribution des quelque 3 600 médecins résidents qui dispensent des soins à la population du Québec.»

La Fédération des médecins résidents du Québec

La Fédération des médecins résidents du Québec regroupe les quatre associations de médecins résidents liés aux établissements du réseau universitaire de santé de Montréal, McGill, Sherbrooke et Laval à Québec. Elle compte quelque 3 600 membres qui offrent des services à la population au sein des établissements de santé du Québec. Le quart de ces médecins résidents œuvrent en médecine de famille et les autres dans les autres spécialités médicales, chirurgicales et de laboratoire.

– 30 –

Source : Dr Christopher Lemieux, président
Fédération des médecins résidents du Québec

Renseignements
et entrevues : Mme Johanne Carrier, ARP
Directrice, Communications et Affaires publiques
Fédération des médecins résidents du Québec
Cellulaire : 514 591-0502
Bureau : 514 282-0256 ou 1 800 465-0215
Courriel : johanne.carrier@fmrq.qc.ca